

Commune de Saint-Sauveur de Bergerac – Compte rendu de la réunion du conseil municipal

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 19 heures, le conseil municipal de Saint-Sauveur de Bergerac, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de :

- Monsieur Roland **FRAY**, Maire

Présents : Roland **FRAY**, Michel **ROUSSEL**, Michelle **JOUSSET**, Michel **LESCOMBE**, Marie-Noëlle **ALEMAN-BOTTO**, Pascale **BEAUPERE**, Cathie **DHENNIN**, Richard **FONTARNEAU**, Stéphane **LAVIGNAC**, Xavier **MALECOT**, Marie-Christine **MAUPART**, Isabelle **NINET**, Christian **SAUVANET**, Arnaud **TOURNIER**.

Absente excusée : Pauline **GUBAL** donne pouvoir à Michelle **JOUSSET**

Secrétaire : Michelle **JOUSSET**

Le précédent compte-rendu est adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

Assurance statutaire du personnel

Le conseil municipal valide à l'unanimité le renouvellement du contrat CNP assurances 2022, qui couvre les risques maladie, maternité, invalidité pour le personnel communal.

Union Départementale des Maires de la Dordogne

Monsieur le Maire communique au conseil une information relative à l'urbanisme portant sur la loi climat et résilience qui a introduit la notion de zéro artificialisation des sols agricoles, naturels et forestiers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande une gestion raisonnée, adaptée à chaque territoire.

Boulangerie

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Michel **BEAUDET** de Bergerac reprendra le commerce de la boulangerie au 01 janvier 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les baux pour le commerce et pour l'appartement.

Changement des huisseries du bâtiment communal « Mairie »

Suite au projet de changer les huisseries du bâtiment communal « mairie » et après consultation lancée auprès de différentes entreprises, Monsieur Sauvanet présente le compte rendu des offres reçues.

Hors de la présence de Monsieur Tournier, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre de l'Entreprise Espace Miroiterie Menuiserie de Creysse pour un montant HT de 22 517.89 €.

Dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il va déposer deux dossiers de demandes de subvention auprès du Conseil Département (contrat de projets communaux) et de l'Etat (DETR).

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine ces délibérations.

Dépôt dématérialisé des autorisations droit des sols

A partir du 01 janvier 2022, les demandes d'urbanisme devront être déposées via le portail de dématérialisation du guichet unique (<https://demarches.dordogne.fr>).

Gestion des déchets sur le territoire de la C.A.B.

Suite à la transmission du document sur la gestion des déchets sur le territoire de la CAB : Enjeux et stratégie portant sur la collecte des déchets, Monsieur le Maire requiert l'avis des élus sur ce dossier.

Un débat s'installe. Chaque élu est appelé à donner son avis.

Il en ressort que 5 élus sont favorables au point d'apport volontaire (PAV) et que les 10 autres souhaitent conserver le porte à porte (PAP).

QUESTIONS DIVERSES

Pascale BEAUPERE signale que le miroir Route de Gaffan est déréglé. **Michel LESCOMBE** va le signaler.

Stéphane LAVIGNAC informe que la demande de subvention de projets participatifs n'a pas été retenue par la région.

L'association « Dordogne Sud Cyclisme » programme une manifestation de 24 h en VTT, 4-5 kms, arrivée dans le bourg, début septembre 2022.

Michel LESCOMBE nous parle de la pollution lumineuse. Dans la commune le SDE 24 met en place la suppression de 48 lampadaires.

Il annonce que la 2^{ème} fleur a été attribuée à Saint Sauveur par le jury régional des villes et villages fleuris.

Roland FRAY et Michel ROUSSEL demande d'ouvrir un chemin rural pour les chemins de randonnées.

Fin de la séance à 20 heures.